

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

-:-

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT

-:-

○

DÉCRET N° 282 / PR-SGG

ANNÉE 1966

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

- VU la proclamation du 22 décembre 1965 ;
- VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°246/PR-SGG du 20 Juin 1966, chargeant le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République ;
- VU le message téléphonique N°102/MTP du 30 Juin 1966, annonçant le départ en mission du Ministre des Travaux Publics, des Transports, des Postes et Télécommunications ;

D É C R È T E :

Article 1er - Pour compter du 30 Juin 1966, le Dr Daouda BADAROU, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, des Transports, des Postes et Télécommunications, pendant l'absence de Mr Marcel DADJO.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 8 Juillet 1966

par le Président de la République,

Ministre de la Santé
Publique et des Affaires
Sociales,

pr. le Président de la République absent,
le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de la Défense Nationale,
chargé de l'intérim :

Dr Daouda BADAROU

Lieutenant-Colonel Philippe AHO

Ampliations :

PR 4 - MSP-MTP 4 - Ministères 9 - SGG 4
CS 5 - IAA 2 - Gde. Chanc. 1 - JORD 1.